



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00083

Numéro SIREN : 553 820 838

Nom ou dénomination : SAMFI - INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2015 sous le numéro de dépôt 38

SAMFI-INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 57.800.000 euros
Siège social : Rue du Poirier - 14650 CARPIQUET
RCS CAEN 553 820 838

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le trente novembre, à 12 heures,

Les associés de la société SAMFI-INVEST, société par actions simplifiée au capital de 57.800.000 euros, dont le siège social est situé à CARPIQUET (14650) – Rue du Poirier, immatriculée sous le numéro 553 820 838 au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN (ci-après la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque participant de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

[...]

Monsieur Alain SAMSON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Les co-Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, la Société IN EXTENSO SECAG et Monsieur Alain LORGERON, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des membres de l'assemblée :

- Une copie des lettres de convocation adressées aux associés et aux Commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence à l'assemblée (à laquelle sont joints les pouvoirs des associés éventuellement représentés) ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés et des Commissaires aux comptes au siège social, dans les délais requis, conformément auxdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- révocation de Mickaël SAMSON de ses fonctions de Directeur Général de la société SAMFI-INVEST,
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président de séance donne alors lecture du rapport du Président.

[...]

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, décide de révoquer M. Mickaël SAMSON de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

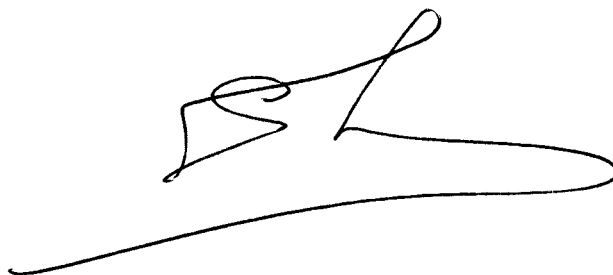
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président
Alain SAMSON**

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Alain Samson, the President mentioned in the text.